



Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48

☎ 02.38.35.86.57

✉ mairie@beaulieu-sur-loire.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr

COMMUNE DE BEAULIEU SUR LOIRE CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le 24 septembre à dix-neuf heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur SIGNORET Yannis, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

SIGNORET Yannis, DESCHAMPS Céline, BERTRAND Isabelle, LEMAIRE Emmanuel, FOTI Stéphane, LEYOUR Martial, MORIN Didier, DEBERNE Florent, ROBIN Nathalie, LECLERCQ Marie-Christine, BONNEFONT Francis, DESROCHERS Brenda, HAUTIN Bertrand, BROSSE Auriane, RAGU Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : HECQUET Jacky, PRUVOST Isabelle, CABON Stéphanie, BELLEIL Camille

Absents :

Excusés :

Madame BERTRAND Isabelle a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation	
15 septembre 2026	
Date d'affichage	
15 septembre 2026	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	15
Votants	19

Objet : Subvention exceptionnelle au profit de la Coopérative Scolaire de Beaulieu-sur-Loire dans le cadre de la classe découverte

Monsieur le Premier Adjoint au Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que les enfants scolarisés en classe de CM2 sont partis en classe découverte en Creuse courant le mois de mai 2026.

Ce séjour est financé en partie par la coopérative scolaire, par une subvention Départementale, par une subvention de la commune et le reste à charge par les familles.

Une subvention de la commune a été octroyé à la Coopérative scolaire de Beaulieu-sur-Loire pour un montant de 4 000 € cette année. La Présidente de l'association a précisé à la Commune que cette somme n'a pu compenser les coûts en forte hausse cette année. Elle sollicite cette dernière pour une subvention exceptionnelle complémentaire de 1 500 €.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à cette association dans le cadre de la classe découverte 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'OCTROYER** une subvention exceptionnelle de 1 500 € à la Coopérative Scolaire de Beaulieu-sur-Loire dans le cadre de la classe découverte
- **DE VERSER** cette subvention de 1 500 € et précise que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du Budget Principal 2026.

Pour copie certifiée conforme

La secrétaire de séance,

Isabelle BERTRAND

Pour le Maire absent,

Le Premier Adjoint

Yannis SIGNORET

